Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 09/03/2026
ID : 057-200073609-20260305-012026-DE

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

CCAS DE OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil d'Administration du CCAS de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni à la salle communale de Montoy-Flanville, après convocation légale, sous la présidence de Madame GAUTIER Marina, Vice-Présidente

Membres du CA : **17**
Présents : **14**
Votants : **15**

Etaient présents :

Mesdames :
BASTIEN Antoinette, BAYEUR Laurence, BOURGUIGNON Marylène, CARNIEL Mélanie, GUILLAUME Monique, HAJRI Sabrina, RAGAIGNE Sarah SIMONIN Valérie
Messieurs :
ADAM Gilles, ERBSTOSSER Laurent, HERTIENNE Benjamin, LEVE Damien, DIM Lucien
Etaient absents excusés : M. GULINO Eric, et KOCHANSKI Evelyne
Etaient absents :
Procurations :
Mme GULINO Aline donne procuration à GAUTIER Marina

La vice-Présidente certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 06/03/2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 26/02/2026.

Un scrutin a eu lieu, Madame SIMONIN Valérie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 01/2026
TARIFICATION DES MERCREDIS MATIN ET JOURNÉE ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

- **VU** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 publié au JORF n° 0150 du 28 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

- **VU** la délibération du Conseil Municipal de Ogy-Montoy-Flanville n° 105/2017 du 30 juin 2017 décidant d'opter pour la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2017 ;

- **VU** la délibération N° 08/2024 décidant l'ouverture de la structure périscolaire les mercredis toute la journée de 7h30 à 17h30 à compter du 04 septembre 2024;

Après discussion et délibération, le conseil d'administration, par **15 VOIX POUR,**

- **DECIDE :**
  - de la tarification des mercredis matin, de 7h30 à 12h30, au prix de **10,00 €** ; pour un engagement des familles à l'année
  - de la tarification des mercredis journée, de 7h30 à 17h30 au forfait de **20,00 €**, repas compris, pour un engagement des familles à l'année ;
  - de la tarification du repas à **4,70 €** ;
  - de la tarification des mercredis journée, de 7h30 à 17h30 au forfait de **15.30 €**, sans repas, pour un engagement des familles à l'année ;
  - de la tarification des mercredis journée, de 7h30 à 17h30 au forfait de **25,00 €**, repas compris, pour les inscriptions occasionnelles ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 09/03/2026
ID : 057-200073609-20260305-012026-DE

- de la tarification des mercredis journée, de 7h30 à 17h30 avec repas pour les inscriptions occasionnelles ;

pour l'année scolaire 2025/2026 ; à compter du mois de mars 2026.

- **DECIDE** d'appliquer un tarif dégressif selon le nombre d'enfant par famille suivant le tableau ci-dessous :

2ème enfant	5 %
3ème enfant	15 %
4ème enfant	25 %

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 05 mars 2026
La Vice-Présidente,
Marina GAUTIER

